L'ajournement

Si les autres groupes que j'ai mentionnés n'ont pas été consultés, c'est parce qu'ils ne voulaient pas que la Commission n'ait plus compétence sur l'avoine. Le gouvernement a consulté seulement les groupes qui partageaient sa position et certainement pas ceux qui avaient à coeur l'avenir de la Commission canadienne du blé.

Pourquoi le gouvernement ne permet-il pas aux détenteurs de carnets de livraison de l'ouest du Canada de décider du sort et de l'avenir de leur propre commission du blé? Après tout, ce sont eux, les producteurs, les agriculteurs qui en sont membres, qui la financent. Ce sont eux qui devraient décider de son avenir.

• (1815)

Si le député qui est le porte-parole du gouvernement doit se contenter de répéter la propagande officielle sans répondre à la question, inutile qu'il réponde, car les agriculteurs de l'Ouest se préoccupent de l'avenir de leur mode de vie. Ils voient leur mode de vie se détériorer et ils savent que la Commission canadienne du blé est partie intégrante de ce mode de vie.

Ce que je demande au gouvernement, c'est s'il va permettre aux producteurs, aux membres, aux détenteurs de carnets de livraison, aux 140 000 agriculteurs de l'Ouest de décider de leur avenir et de celui de la Commission canadienne du blé.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir confirmer que notre gouvernement procède toujours à des consultations avant de prendre des décisions politiques. Les groupes agricoles nous ont dit qu'ils voulaient que la responsabilité de commercialiser l'avoine soit tranférée de la Commission canadienne du blé aux particuliers et aux sociétés coopératives.

Nous avons parlé aux agriculteurs et aux groupes agricoles de la possiblité de commercialiser l'avoine pendant trois ans. En plus de parler aux producteurs et à leurs organismes, nous avons parlé aux courtiers, aux entreprises de transformation et aux gouvernements provinciaux. De nombreux groupes nous ont dit qu'ils voulaient ce changement. Mentionnons entre autres l'Union des producteurs de grain, la Western Canadian Wheat Growers Association, la Western Barley Growers Association, la Prairie Canola Growers Association, l'Alberta Pork Producers Development Corporation, la Commision du mouton et de la laine de l'Alberta, la Prairie Cattlemen's Association, la Manitoba Farm Business Association, l'Office des éleveurs manitobains pour la commercialisation du porc, le Saskatchewan Pork Producers Marketing Board et les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Vous pouvez donc voir l'ampleur de nos consultations.

En 1988–1989, l'avoine s'est classée sixième pour ce qui est de la valeur des exportations de cultures canadiennes et représentait 4 p. 100 des exportations de la Commission canadienne du blé. Cette année-là, les exportations canadiennes d'avoine ont atteint un pic à cause de la sécheresse qui a frappé la production aux États-Unis.

L'avoine est une culture de spécialité vendue en petites quantités pour répondre à des exigences précises pour l'alimentation humaine et celle de chevaux de course. Les commerçants privés ont la souplesse voulue pour poursuivre des marchés particuliers et pour vendre l'avoine de fourrage en grandes quantités. Grâce à cette souplesse, les producteurs d'avoine auront un système de commercialisation qui répondra à leurs besoins.

La modification du système de commercialisation ne touche pas les contingentements, ni la classification et la pesée de l'avoine dans les élévateurs. Les sociétés céréalières et les coopératives seront en mesure d'offrir des prix communs aux producteurs, comme elles le font maintenant avec beaucoup d'autres cultures spéciales. Cette modification n'est pas liée à l'accord canado-américain de libre-échange ni à aucune autre discussion commerciale internationale. La décision se fonde sur les mérites du produit lui-même.

La demande d'avoine de consommation humaine croît aux États-Unis et la réputation du Canada comme producteur d'avoine de haute qualité signifie que les cultivateurs d'avoine au Canada auront de nouvelles possibilités de vente. Le nouveau système fournit déjà des possibilités accrues pour les installations de transformation de l'avoine dans l'Ouest.

La Can-Oat Milling Inc. vient de commencer la construction d'une usine de transformation d'avoine près de Portage la Prairie au Manitoba, tandis que Con-Agra et Westglen Mills se sont associés pour construire une usine près de Barrhead en Alberta. Les producteurs d'avoine pourront bénéficier des avantages offerts par ces marchés.

Je suis confiant que cette modification du système de commercialisation servira les intérêts à long terme des producteurs.

LE SÉNAT

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole ce soir en vertu des articles 37 et 38 du Règlement pour interroger le gouvernement sur un aspect capital de la réforme du système politique.